

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 630

23 mars 2009

### SOMMAIRE

Airbikes S.A. ....	30195	Laurette Holding S.A. ....	30194
Arden Delice Immo SA ....	30240	Maui S.A. ....	30231
Arden Delice Immo SA ....	30240	Métal Lux Financière S.A. ....	30233
ARM Capital Growth Trust Spf S.A. ....	30201	Nemus International ....	30239
Arteva Services S.à r.l. ....	30207	PMJ Services S.A. ....	30215
Athena Sicav ....	30232	Presidential Holdings Ferdinand II ....	30211
BBG Financial Services s.à r.l. ....	30196	RA Holding S.à r.l. ....	30226
Blue Finance S.A. ....	30218	RELOG Holding S.à r.l. ....	30195
Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A. .....	30219	REPI second S.à r.l. ....	30194
Bulla S.à r.l. ....	30225	Robin Finance Holding S.A. ....	30200
Cameron Toll ....	30235	Schufa S.à r.l. ....	30213
C&L Immobilière S.à r.l. ....	30197	Share Capital Growth Trust Spf S.A. ....	30201
C&L Immobilière S.à r.l. ....	30200	Sharpwell Technology, OEM S.A. ....	30224
CMC Biologics S.à r.l. ....	30205	Tapeten Vertrieb S.A. ....	30196
CMC Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	30205	Tapeten Vertrieb S.A. ....	30197
EFG Bank (Luxembourg) S.A. ....	30228	Ultimo Luxembourg S.à r.l. ....	30211
Elsia S.C.I. ....	30197	Ultimo Portfolio ....	30209
Embrun Holding ....	30234	Viatrix Holding (Luxembourg) ....	30213
Euro China Ventures S.A. ....	30216	Viatrix Holding (Luxembourg) ....	30214
Fraikin-Lux SA ....	30203	Viatrix Holding (Luxembourg) ....	30232
Great American Stores ....	30209	Vinnolit Two Luxembourg ....	30197
Great German Stores E ....	30217	W2007 Parallel Lancaster S.à r.l. ....	30195
Ladoyannis - Gotti S.C.I. ....	30197	W2007/W2008 Ourse S.à r.l. ....	30204
Laurette Holding S.A. ....	30194	White Fleet ....	30240
Laurette Holding S.A. ....	30194	Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. ....	30196

**Laurette Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.989.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009032229/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00332. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090035682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Laurette Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.989.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009032231/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00330. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090035677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Laurette Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.989.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009032232/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00328. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090035674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**REPI second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 140.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2009.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2009031653/201/12.

(090035439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

---

**Airbikes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 113.210.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.  
*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Référence de publication: 2009032233/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00341. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 132.481.

La société FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., associée de la société RELOG HOLDING S.à r.l., a transféré son siège social de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, en date du 24 novembre 2008.

Pour avis sincère et conforme  
*Pour RELOG HOLDING S.à r.l.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009031592/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

---

**W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 138.939.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour W2007 Parallel Lancaster S.à r.l.*  
Christophe Cahuzac  
Manager

Référence de publication: 2009031550/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

---

**BBG Financial Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.951.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

*Pour BBG Financial Services S.à r.l.*

Représentée par: ProServices Management S.à r.l.

*Gérant unique*

Représentée par: M. Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2009032227/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01194. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Tapeten Vertrieb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 57.607.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

*Pour le Conseil d'Administration**Signature*

Référence de publication: 2009032234/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00343. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Whitehall Parallel Ourse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.550.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Whitehall Parallel Ourse S.à r.l.*

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2009031552/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**C&L Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.  
R.C.S. Luxembourg B 98.855.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.03.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032236/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00750. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Tapeten Vertrieb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.  
R.C.S. Luxembourg B 57.607.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009032235/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00344. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Vinnolit Two Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.700,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.097.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032238/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01110. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Elsia S.C.I., Société Civile Immobilière,  
(anc. Ladoyannis - Gotti S.C.I.).**

Siège social: L-4505 Differdange, 53-55, rue de l'Acier.  
R.C.S. Luxembourg E 2.207.

L'an deux mille huit, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société civile immobilière "LADROYANNIS - GOTTI S.C.I.", avec siège social à Niederkorn, 53-55 rue de l'Acier,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, le 11 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 87 du 17 janvier 2002;

ici représentée par ses gérants:

a) Monsieur Konstantinos LADOYANNIS, médecin-dentiste, demeurant à L-5850 Howald, 1 rue Sangenberg et

b) Madame Sylvie GOTTI, médecin-dentiste, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess,

la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

2.- Monsieur Konstantinos LADOYANNIS, prédit, agissant en nom personnel;

3.- Madame Sylvie GOTTI, prédite, agissant en nom personnel:

4.- Madame Elena GOTTI, employée privée, demeurant à L-4942 Bascharage, 49, rue de la Résistance.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter préalablement à la cession de parts d'intérêts, leurs déclarations comme suit:

- Les parts d'intérêts de la société "LADOYANNIS-GOTTI S.C.I.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

1.- Monsieur Konstantinos LADOYANNIS, prédit, .....	50 parts
2.- Madame Sylvie GOTTI, prédite, .....	50 parts
Total. ....	100 parts

#### *Cessions de parts d'intérêts:*

I.- Par les présentes, Monsieur Konstantinos LADOYANNIS, prénommé, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-neuf (49) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Madame Sylvie GOTTI, prénommée, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de trente-trois mille six cent quatre-vingt virgule soixante-quatre euros (€33.680,64.-), somme que le cédant déclare avoir présentement reçue de la cessionnaire et dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

II.- Ensuite Monsieur Konstantinos LADOYANNIS, prénommé, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, une (1) PART SOCIALE qu'il détient dans la prédite société à Madame Elena GOTTI, prénommée, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six cent quatre-vingt virgule trente-six euros (€687,36.-) somme que le cédant déclare avoir présentement reçue de la cessionnaire et dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

III.- La société "LADOYANNIS-GOTTI SCI", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre les effets.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière au cédant, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (hypothèque, TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

IV.- A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société "LADOYANNIS-GOTTI SCI", se trouve réparti de la manière suivante:

3.- Madame Sylvie GOTTI, prédite .....	99 parts
4.- Madame Elena GOTTI, prédite .....	1 parts
Total: .....	100 parts

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier en conséquence l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de ELSIA S.C.I.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Konstantinos LADOYANNIS de sa fonction de gérant en lui accordant décharge pleine et entière.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée confirme le mandat de gérant de Madame Sylvie GOTTI, prénommée, qui pourra dorénavant engager la société en toutes circonstances sous sa seule signature.

### *Déclaration pour le fisc*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est précisé que la Société est propriétaire dans un immeuble en copropriété dénommé "RESIDENCE NOPPENY" sis à Niederkorn, 53 et 55 rue de l'Acier, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn, comme suit:

Numéro 981/8164, lieudit "avenue de la Liberté", place (occupée)-immeuble en copropriété, contenant 16a 04ca, savoir:

En propriété privative et exclusive:

- Lot numéro 026:

avec la désignation cadastrale 026 A A 81

soit la cave avec une surface utile pondérée de 3,73 m<sup>2</sup>,

faisant 0,868/1000es

- Lot numéro 033:

avec la désignation cadastrale 033 A A 81

soit la cave avec une surface utile pondérée de 3,89 m<sup>2</sup>,

faisant 0,905/1000es

- Lot numéro 034:

Avec la désignation cadastrale 034 A A 00:

Soit l'appartement avec une surface utile pondérée de 54,12m<sup>2</sup>,

Faisant 25,818/1000es.

- Lot numéro 035:

Avec la désignation cadastrale 035 A A 00:

Soit l'appartement avec une surface utile pondérée de 85,46m<sup>2</sup>,

Faisant 39,786/1000es.

- Lot numéro 074:

Avec la désignation cadastrale 074 E U 81:

Soit le parking avec une surface utile pondérée de 15m<sup>2</sup>,

Faisant 2,095/1000es.

- Lot numéro 075:

Avec la désignation cadastrale 075 E U 81:

Soit le parking avec une surface utile pondérée de 15 m<sup>2</sup>

Faisant 2,095/1000es.

En copropriété et indivision forcée:

SOIXANTE ET ONZE virgule CINQ CENT SOIXANTE-SEPT MILLIEMES (71,567/1000es) des parties communes et de la propriété du sol.

### *Origine de propriété*

La société a acquis le prédit immeuble en vertu d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 juillet 2001, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Luxembourg le 17 août 2001 vol 1291, n ° 654.

### *Passif*

Les comparants déclarent avoir parfaite connaissance du passif hypothécaire de la société.

### *Evaluation*

Le prédit immeuble est évalué en pleine propriété à trois cent trente-sept mille cinq cent trente euros (€337.530,-).

### *Frais*

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à € 15.300.-

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ladoyannis; S. Gotti; E Gotti, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2009. Relation: EAC/ 2008/ 162. Reçu dix mille cent vingt-cinq euros quatre-vingt-dix cents 168.765.- à 5% = 8.438,25+2/10 = 1.687,65 10.125,90.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spéciale des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009032414/203/118.

(090036938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

---

**C&L Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 98.855.

---

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.03.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032237/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00738. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Robin Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 92.749.

---

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ROBIN FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg B 92.749), constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 966 du 6 novembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2434 du 26 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Tibor, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les CINQ CENTS (500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
- 2.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 3.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte totale de l'année 2007 s'élevant à TRENTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (EUR 30.465,44) et de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de l'année 2008 s'élevant à TROIS MILLIONS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN EURO ET UN CENT (EUR 3.174.841,01).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., société anonyme, 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DAY-ROYEMANS, I. MARECHAL-GERLAXHE, N. TIBOR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2009. Relation: LAC/2009/6497. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009032448/242/63.

(090036682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**ARM Capital Growth Trust Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Share Capital Growth Trust Spf S.A.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.460.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Share Capital Growth Trust Spf S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, dated February 10<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 947 of May 15<sup>th</sup>, 2006 and modified by a deed of the undersigned notary dated September 11<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2837 of December 7<sup>th</sup>, 2007.

The meeting is presided by Mr Colm SMITH, Certified Public Accountant, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the name of the company from "Share Capital Growth Trust Spf S.A." into "ARM Capital Growth Trust Spf S.A." and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The meeting decides to change the name of the company from "Share Capital Growth Trust Spf S.A." into "ARM Capital Growth Trust Spf S.A.", so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 1.** The corporate name of the Company will be ARM Capital Growth Trust Spf S.A."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand euro (1,000.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the members of office, these minutes are drafted in English and followed by a French translation; at the request of the parties and in case of divergences between the French and the English version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the members of office, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Share Capital Growth Trust Spf S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg en date du 10 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 947 du 15 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2837 du 7 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Colm SMITH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de "Share Capital Growth Trust Spf S.A." en "ARM Capital Growth Trust Spf S.A." et modification de l'article 1 des statuts.

2. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "Share Capital Growth Trust Spf S.A.", en "ARM Capital Growth Trust Spf S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société aura la dénomination suivante ARM Capital Growth Trust Spf S.A."  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des membres du bureau, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Smith, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. LAC/2009/7305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009032416/5770/97.

(090036475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Niederkorn, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

i. Fraikin S.A.S., une société par actions simplifiée régie par les lois françaises, au capital social de 50.839.173,00 EUR, enregistrée à la Chambre de Commerce de Nanterre sous le numéro RCS 702 038 852, dont le siège social se trouve au 102 Terrasse Boieldieu - Tour Winterthur 92800 Puteaux;

ii. Fraikin Belgium Truck Renting, une société anonyme régie par les lois belges, immatriculée en Belgique sous le numéro 0417.709.813, dont le siège social se trouve à Beaulieustraat 10, 1830 Machelen, Belgique.

en leur qualité d'actionnaires de FRAIKIN-LUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire Me Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 28 février 1989, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 182 du 4 juillet 1989, modifié suivant acte de Me Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 18 septembre 1990, publié au dit Mémorial, Numéro 97 du 2 mars 1991, modifié suivant acte de Me Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 22 janvier 1997, publié au dit Mémorial, Numéro 264 du 30 mai 1997, modifié suivant acte de Me Frank Molitor de Dudelange du 26 juin 1998, publié au dit Mémorial, Numéro 712 du 2 octobre 1998, modifié suivant décision unanime des actionnaires, publiée au dit Mémorial, Numéro 667 du 30 avril 2002, modifié suivant acte du notaire Me Frank Molitor de Dudelange du 26 mars 2003, publié au dit Mémorial, Numéro 421 du 17 avril 2003, modifié suivant acte du notaire Me Frank Molitor de Dudelange du 29 mars 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 749 du 27 juillet 2005, modifié suivant acte du notaire Me Paul Decker de Luxembourg-Eich du 5 avril 2007, publié au dit Mémorial, Numéro 850 du 11 mai 2007, modifié suivant acte du notaire soussigné du 7 mai 2008, publié au dit Mémorial, Numéro 1672 du 8 juillet 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 30 162 et ayant son siège social au L-4501 Differdange BP 168 Z.A. Gadderscheier (la "Société").

Fraikin Belgium Truck Renting et Fraikin S.A.S. sont représentées par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

L'assemblée a été déclarée ouverte avec Flora Gibert, prénommée, résidant à Luxembourg, comme président de l'assemblée.

Le Président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

- 1) Transfert du siège social de Differdange à Niederkorn
- 2) Modification du second alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions dont ils sont titulaires sont indiqués sur une liste des présences; cette liste des présences, signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment convoqués et ont pris connaissance de l'ordre du jour avant cette réunion tel qu'il figure sur la convocation paraphée "ne varietur" par les comparants, laquelle restera également annexée au présent acte, les actionnaires renoncent à toute autre formalité de convocation.

La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a adopté la résolution unique suivante à l'unanimité:

*Première résolution*

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de L-4501 Differdange BP 168 Z.A. Gadderscheier à L-4570 Niederkorn BP 168 Z.A. Gadderscheier.

*Seconde résolution*

Les actionnaires ont décidé ensuite à l'unanimité de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Al. 2.** Le siège social est fixé à Niederkorn.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à mille Euro (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire par leurs noms, prénoms, professions et résidences, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2402. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032468/211/73.

(090036865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**W2007/W2008 Course S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.954.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Mark VENNEKENS, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour W2007/W2008 Ourse S.à r.l.*

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009031553/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**CMC Biologics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CMC Luxembourg Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 67.428,43.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.356.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of CMC Luxembourg Holdings S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.356, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, dated 27 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 95 dated 14 January 2008 (the Company), and which articles of association have been amended pursuant to three deeds of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated respectively on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 772 on 31 March 2008, on 29 February 2008, published on 8 September 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2182 and on 21 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2181 on 8 September 2008.

The Meeting is chaired by Mrs Nerea Nazabal, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All the shareholders present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of five million two hundred eighty-six thousand one hundred and sixty-five (5,286,165) Class A 1 Preferred Shares, one million eighty-two thousand two hundred and eighty-six (1,082,286) Class A 2 Preferred Shares and three hundred seventy-four thousand three hundred and ninety-two (374,392) Class B Common Shares, representing the entire share capital of the Company of an amount of sixty-seven thousand four hundred twenty-eight euro and forty-three euro cent (EUR 67,428.43), two million six hundred forty-three thousand six hundred and ninety (2,643,690) Class A Preferred Shares, one million eighty-two thousand two hundred and eighty-six (1,082,286) Class A 2 Preferred Shares and two hundred seventy-nine thousand one hundred and ninety-eight (279,198) Class B Common Shares, representing 59,4% of the share capital, are represented at the present Meeting and so that the Meeting which they have had due notice of can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

(1) To change the name of the Company into CMC Biologics S. a r.l.;

(2) To amend the provisions of article 1<sup>st</sup> of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "CMC Biologics S. à r.l." (hereafter the Company), (...);"

(3) Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxy holder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First and Sole resolution*

The shareholders decide to change the Company's name from "CMC Luxembourg Holdings S. à r.l." to "CMC Biologics S. à r.l." and to give subsequently article 1 of the articles of association of the Company the following wording:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "CMC Biologics S. à r.l." (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated

10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

#### *Estimated cost*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing, through their proxy holder, signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de CMC Luxembourg Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.356, constituée conformément à un acte passé par Maître Jean Seckler, en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 95 daté du 14 janvier 2008 (la Société), et lesquels statuts ont été modifiés conformément à trois actes de Maître Martine Schaeffer, prénommée, daté du 18 janvier, 2008, publié le 31 mars au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 772, du 29 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2182 du 8 septembre 2008 et du 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2181 du 8 septembre 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Nerea Nazabal, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne PETIT, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les associés présents ou représentés, et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que sur les cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille cent soixante-cinq (5.286.165) Parts Privilégiées de Catégorie A 1, un million quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-six (1.082.286) Parts Privilégiées de Catégorie A 2 et les trois cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (374.392) Parts Ordinaires de Catégorie B représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de soixante-sept mille quatre cent vingt-huit euros et quarante-trois centimes d'euros (EUR 67.428,43), deux millions six cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix (2.643.690) Parts Privilégiés de Catégories A 1, un million quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-six (1.082.286) Parts Privilégiées de Catégorie A 2 et deux cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit (279.198) Parts Ordinaires de Catégorie B sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, représentant 59,4 % du capital social, de sorte que l'Assemblée au sujet de laquelle ils ont été dûment informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

(1) Modification de la dénomination de la Société en CMC Biologics S. à r.l.;

(2) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CMC Biologics S. à r.l. (ci-après, la Société), (...);

(3) Divers.

En conséquence de quoi, les parties comparantes, agissant à travers leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première et unique résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société de "CMC Luxembourg Holdings S. à r.l." en "CMC Biologics S. à r.l." et de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CMC Biologics S. à r.l. (ci-après, la Société), régie par le droit luxembourgeois et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi) et les présents statuts (ci-après, les Statuts)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nazabal, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. LAC/2009/7301. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009032417/5770/127.

(090036467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**Arteva Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.650,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.096.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of January.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KoSa US Investments S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 100.561, here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 5, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of Arteva Services S.à r.l., having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 67.096 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), dated November 16<sup>th</sup>, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 48 of January 27<sup>th</sup>, 1999, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 29<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 750 of July 21<sup>st</sup>, 2004.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 12,650.-), represented by two hundred fifty-three (253) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 12,650.-) to twenty-seven thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 27,650.-) by creation and issue of

three hundred (300) new shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, vested with the same rights and obligations than the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the three hundred (300) new shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, and to fully pay them up in the amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) by contribution in cash in the amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-).

The amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at twenty-seven thousand six hundred fifty United States Dollars (USD 27,650.-) represented by five hundred fifty-three (553) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each."

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KoSa US Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.561,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Arteva Services S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.096 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 48 du 27 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 750 du 21 juillet 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 12.650.-), représenté par deux cent cinquante-trois (253) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze mille Dollars Américains (USD 15.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 12.650.-) à vingt-sept mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 27.650.-) par la création et l'émission de trois cents (300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire les trois cents (300) nouvelles parts sociales de cinquante Dollars Américains (USD 50.-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de quinze mille Dollars Américains (USD 15.000.-) par apport en numéraire d'un montant de quinze mille Dollars Américains (USD 15.000.-).

Un montant de quinze mille Dollars Américains (USD 15.000.-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-sept mille six cent cinquante Dollars Américains (USD 27.650,-) représenté par 553 parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2749. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032470/211/106.

(090036843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**Ultimo Portfolio, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.794.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009032240/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01096. - Reçu 107,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090035636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Great American Stores, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.642.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies),

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 6<sup>th</sup>, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT AMERICAN STORES, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on November 27<sup>th</sup>, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 236 of February 23<sup>rd</sup>, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B.122.642

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from June 30<sup>th</sup>, to December 31<sup>st</sup>, and in consequence to amend article 10 and the 1<sup>st</sup> paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1<sup>st</sup>, of each year and ends on December 31<sup>st</sup>, of the same year".

" **Art. 11. (1<sup>st</sup> paragraph).** Each year, on December 31<sup>st</sup>, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

*Transitory provision*

The financial year which started July 1<sup>st</sup>, 2008 shall finish on December 31<sup>st</sup>, 2008.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Fogst die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 6. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT AMERICAN STORES mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. November 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 236 vom 23. Februar 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 122.642

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

*Einzigter Beschluss*

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. Juni auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

**Art. 11. (1. Absatz).** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

*Übergangsbestimmung*

Das Geschäftsjahr war am 1. Juli 2008 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Kompartmenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompartmenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6116. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031816/206/82.

(090035994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Ultimo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 213.125,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.414.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 février 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009032241/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01088. - Reçu 105,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090035633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

---

**Presidential Holdings Ferdinand II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.942.

---

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies),

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 6<sup>th</sup>, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of PRESIDENTIAL HOLDINGS FERDINAND II, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 13<sup>th</sup>, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1890 of September 5<sup>th</sup>, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 122.942

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from September 30<sup>th</sup>, to December 31<sup>st</sup>, and in consequence to

amend article 10 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1<sup>st</sup>, of each year and ends on December 31<sup>st</sup>, of the same year".

" **Art. 11. (1<sup>st</sup> paragraph).** Each year, on December 31<sup>st</sup>, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

*Transitory provision*

The financial year which started October 1<sup>st</sup>, 2007 shall finish on December 31<sup>st</sup>, 2008.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Foist die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 6. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen PRESIDENTIAL HOLDINGS FERDINAND II mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Dezember 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1890 vom 5. September 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 122.942

Die alleinige Anteilhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

*Einzigter Beschluss*

Die alleinige Anteilhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. September auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

**Art. 11. (1. Absatz).** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

*Übergangsbestimmung*

Das Geschäftsjahr war am 1. Oktober 2007 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: M.MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6112. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031803/206/83.

(090035952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Viatrix Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.856.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.533.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009032243/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01081. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Schufa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 33.208.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend neun,  
den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Johan SCHUT, Schiffskapitän, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 23, rue de Muenschecker,
- 2.- Frau Paulina FAASSE, Schiffsfrau, Ehegattin von Herrn Johan SCHUT, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 23, rue de Muenschecker.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHUFA S.à r.l., mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 33.208 (NIN 1990 2401 590) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar André SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 12. Februar 1990, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 324 vom 13. September 1990, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitze in Bettembourg, am 9. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 28 vom 10. Januar 2000.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Gesellschafterbeschluss vom 21. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 566 vom 11. April 2002.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 5. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 462 vom 3. Mai 2004;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2623 vom 27 Oktober 2008.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Johan SCHUT, vorgenannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Frau Paulina FAASSE, vorgenannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Kompargenten die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

#### *Erster Beschluss*

Die Kompargenten beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft "SCHUFA S.à r.l.", mit Wirkung vom heutigen Tage an.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Kompargenten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Kompargenten erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung.

#### *Vierter Beschluss*

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Weiterhin erklären die Kompargenten dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Kompargenten die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. SCHUT, P. FAASSE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2009. Relation: ECH/2009/227. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial

Echternach, den 27. Februar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009031831/201/61.

(090035598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

### **Viatrix Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.856.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.533.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009032244/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01076. - Reçu 99,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090035625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**PMJ Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 85.666.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,

On the thirteenth day of February,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

"ICAF ANTILLEN N.V.", a company under the laws of the Netherlands Antilles, with registered offices in Curagao (Netherlands Antilles), Willienstad, P.O. Box 3098, Kaya W.F.G. Mensing 18,

represented by "TRIPLE F LIMITED", a company under the laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands),

by virtue of a proxy given under private seal on 3 December 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute,

represented here by Mr Didier KIRSCH, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a general proxy, deposited at the minutes of the undersigned notary, by deed of 15 May 2007, registered at Luxembourg A.C., on 16 May 2007, LAC/2007/8685.

The proxyholder of the appearing party declared and requested the notary to state:

That the "société anonyme" "PMJ SERVICES S.A.", having its registered offices in L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, was incorporated by deed of notary Jean-Paul HENCKS, then residing in Luxembourg, on 18 January 2002, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 718 on 10 May 2002, and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 85,666.

That the subscribed capital of "PMJ SERVICES S.A." is presently fifty thousand euro (EUR 50,000.00), represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each,

That the mandator acquired all shares of the said company,

That the mandator declares explicitly to proceed with the dissolution of said company,

That the mandator appoints itself liquidator of the company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown,

That the mandator fully discharges the board of directors and statutory auditor for their mandate up to this date,

That the records and documents of the company will be kept for a period of five years in L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

That the mandator is authorised to void the shareholder's register.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,

Le treize février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"ICAF ANTILLEN N.V.", société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises), Willienstad, P.O. Box 3098, Kaya W.F.G. Mensing 18,

représentée par "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 décembre 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685.

Le représentant de la comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant de documenter:

Que la société anonyme "PMJ SERVICES S.A.", avec siège social à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés, et Associations C, numéro 718 du 10 mai 2002, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 85.666.

Que le capital social de "PMJ SERVICES S.A." s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), chacune.

Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société,

Que sa mandante déclare expressément dissoudre ladite société,

Que sa mandante se nomme liquidateur de la société et qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que sa mandante donne entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction,

Que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

Que le mandataire est autorisé à faire annuler le registre des actionnaires.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le représentant de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 février 2009. Relation: LAC / 2009 / 6829. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009031830/227/86.

(090035632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

### **Euro China Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 126.956.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue le 20 janvier 2009 que les actionnaires ont décidé de:

- Renouveler les mandats d'Administrateur-Délégué, d'Administrateur, de Président de Monsieur Massimo Longoni, Consultant Economique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg; d'Administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrish L-7268 Bereldange jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

- Nommer Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031565/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**Great German Stores E, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.889.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies), here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 6<sup>th</sup>, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT GERMAN STORES E, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on January 27<sup>th</sup>, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 of March 4<sup>th</sup>, 2006, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B.113.889

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from June 30<sup>th</sup>, to December 31<sup>st</sup>, and in consequence to amend article 10 and the 1<sup>st</sup> paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1<sup>st</sup>, of each year and ends on December 31<sup>st</sup>, of the same year".

" **Art. 11. (1<sup>st</sup> paragraph).** Each year, on December 31<sup>st</sup>, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

*Transitory provision*

The financial year which started July 1<sup>st</sup>, 2008 shall finish on December 31<sup>st</sup>, 2008.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies) hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 6. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT GERMAN STORES E mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Januar 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 473 vom 4. März 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 113.889

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

*Einzigiger Beschluss*

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. Juni auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

**Art. 11. (1. Absatz).** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

*Übergangsbestimmung*

Das Geschäftsjahr war am 1. Juli 2008 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komplementen. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komplementen hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6108. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031811/206/81.

(090036050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Blue Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.348.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, José CORREIA et Violène ROSATI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme READ S.à r.l., ayant son siège social au 3, A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009030765/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.224.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of January,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132 224 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 22 August 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2490 of 2 November 2007 and lastly amended by a notarial deed enacted on 29 October 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 193 of 24 January 2008,

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Bond Capital Partners I Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered address at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (the "Sole Shareholder" or the "Contributor") is duly represented by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by the Sole Shareholder are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and the 5 (five) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each ("MRPS"), together representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the redemption by the Company of 1 (one) Class B mandatory redeemable preferred share held by Bond Capital Partners I Limited;
3. Immediate cancellation of the Class B mandatory redeemable preferred share and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten Euros);
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 32,040 (thirty-two thousand and forty Euros) to EUR 32,050 (thirty-two thousand fifty Euros) by the issue of 1 (one) class C mandatory redeemable preferred share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros);
5. Subscription by Bond Capital Partners I Limited and payment of the 1 (one) class C mandatory redeemable preferred shares issued by the Company by way of a contribution of a GBP 3,331,000 (three million three hundred and thirty one thousand Great British Pounds) loan note to the Company;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Amendment of the articles of association of the Company further to the resolutions above; and
8. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers itself to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote, when entitled to do so, upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved that the Company redeems its own class B MRPS (the "Share"), from Bond Capital Partners I Limited (the "Redemption of the Share").

The Redemption of the Share is made at a global redemption price amounting to EUR 10 (ten Euros) plus the Euro equivalent of GBP 1,500,000 (one million five hundred thousand Great British Pounds) in accordance with the EUR/GBP exchange rate available as at 20 January 2009 (the "Redemption Price"), calculated in accordance with article ten of the articles of association of the Company and corresponding to a nominal value of EUR 10 (ten Euros) of the class B MRPS and a special share premium attached to the class B MRPS amounting to GBP 1,500,000 (one million five hundred thousand Great British Pounds).

It was noted that the accounts of the Company as prepared and approved by the board of directors reflecting the accounting situation of the Company as of 20 January 2009, shows the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of the Share according to article 72.1 of the Luxembourg law on Commercial Companies.

It was noted that the Redemption Price shall be paid in accordance with the decision of the board of directors of the Company.

*Third resolution:*

It is resolved, in accordance with the provisions of article ten of the Company's articles of association, to cancel the Share with immediate effect, further to the Redemption of the Share by the Company such as described above.

It was noted that the Redemption of the Share will extinguish all the rights of the class B MRPS holder towards the Company (such as the right to the share premium) and that these rights shall be extinguished automatically by payment of the Redemption Price.

As a result of the aforesaid cancellation of the Share, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 10 (ten Euros), and will amount to EUR 32,040 (thirty-two thousand forty Euros).

*Fourth resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company so as to raise it from its present amount of EUR 32,040 (thirty-two thousand forty Euros) to EUR 32,050 (thirty-two thousand fifty Euros) by the issue of 1 (one) class C mandatory redeemable preferred share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) (the "Class C MRPS"), subject to the payment of a special share premium of GBP 3,330,990.98 allocated to the Class C MRPS premium account (the "Class C Share Premium").

The whole is fully paid up by way of a contribution by the Contributor of a loan note amounting to GBP 3,331,000 (three million three hundred and thirty one thousand Great British Pounds) (the "Loan Note").

It is noted that the Class C MRPS is and shall remain linked to the Loan Note (the "Class C Contributed Asset").

It is noted that, according to article 10 of the Company's coordinated articles of association the Class C MRPS shall be redeemed by the Company at the latest 10 (ten) years after the date hereof or, if sooner on the date of the total repayment of the Class C Contributed Asset.

It is then resolved that the Company cannot redeem the Class C MRPS if the Class C Contributed Asset is not totally repaid unless the holders of the Class C MRPS agree that the Class C MRPS be repaid in kind through the transfer of the Class C Contributed Asset to the shareholder.

*Fifth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the Class C MRPS referred to above by its contribution in kind of the Loan Note to the Company.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution*

Thereupon intervenes the Contributor, the forenamed company, Bond Capital Partners I Limited, here represented as stated above, declares to subscribe for the Class C MRPS and to pay it up by the contribution of the Loan Note described above, subject to the payment of a Class C Share Premium for a total amount of GBP 3,330,990.98 allocated to the Class C MRPS premium account.

The MRPS as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution of the Loan Note.

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is the EUR 3,692,713.29 (GBP 3,331,000) converted using the GBP / EUR exchange rate available on [www.oanda.com](http://www.oanda.com) as at 20 January 2009. The contribution has been examined by Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., qualified auditor (réviseur d'entreprises), pursuant to a report dated 20 January 2009, which shall remain annexed to this deed to be registered with it.

*"Conclusion*

Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of a total amount of EUR 3,692,713.29 (GBP 3,331,000) is not at least equal to the number and the nominal of the Class C MRPS with a nominal amount of EUR 10 (GBP 9.02) to be issued together with a Class C share premium of EUR 3,692,703.29 (GBP 3,330,990.98)."

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Sixth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

Bond Capital Partners I Limited: 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 4 (four) class A MRPS with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and 1 (one) Class C MRPS with a nominal value of EUR 10 (ten Euros).

The notary acts that the 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares and the 5 (five) MRPS, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Seventh resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend paragraph one of article seven of the articles of association of the Company (the "Articles") to be read as follows:

" **Art. 7.** The Company's share capital is set at EUR 32,050 (thirty-two thousand fifty Euros) consisting of (i) 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) 4 (four) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") and (iii) 1 (one) class C mandatory redeemable preferred share (the "Class C MRPS") and, together with the Class A MRPS, the "MRPS") (the "MRPS" collectively with the Ordinary Shares are hereafter referred to as the "Shares"), all in registered form with a par value of ten Euro (EUR 10) each, subscribed and fully paid up."

It is also resolved to amend paragraph three of article twenty of the Articles to be read as follows:

" **Art. 20.** Thereafter, each MRPS of each class entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Second Preferred Dividend") equal to a portion of an amount equal to (i) any income received and/or accrued by the Company (net of any withholding taxes suffered) in relation to the Relevant Contributed Assets; less (ii) all costs and expenses booked during the relevant financial year of the Company according to Luxembourg GAAP (a) multiplied by the book value of the Relevant Contributed Asset (b) divided by the book value of all Relevant Contributed Assets; less (iii) the First Preferred Dividend as computed for the same period in accordance with the above paragraph attributable to the said holder of such class of MRPS; less (iv) 0.250% of the Relevant Contributed Asset, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its amendment to the articles of association have been estimated at about 3,800.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société "Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 224 (la "Société"), constituée suivant acte notarié du 22 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2490 du 2 novembre 2007 et dernièrement modifié suivant acte notarié du 29 octobre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 24 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique de la Société, Bond Capital Partners I Limited, une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Les Bermudes (l'"Actionnaire Unique" ou l'"Apporteur"), est dûment représenté par M. Regis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et le nombre de parts sociales détenues par l'Actionnaire Unique sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.200 (trois mille deux cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune et les 5 (cinq) actions préférentielles rachetables (les "Actions Préférentielles"), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été valablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du rachat par la Société d'1 (une) action préférentielle rachetable de catégorie B détenue par Bond Capital Partners I Limited;
3. Annulation immédiate de l'action préférentielle rachetable de catégorie B et diminution subséquente du capital social de la Société d'un montant de 10 EUR (dix Euros);
4. Augmentation du capital de la Société d'un montant de 10 EUR (dix Euros) pour le porter de son montant actuel de 32.040 EUR (trente-deux mille quarante Euros) à 32.050 EUR (trente-deux mille cinquante Euros) par l'émission d'1 (une) action préférentielle rachetable de catégorie C d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros);
5. Souscription et libération par Bond Capital Partners I Limited de (une) actions préférentielle rachetable de catégorie C émise par la Société par apport d'une reconnaissance de dette d'un montant de 3.331.000 GBP (trois millions trois cent trente-et-un mille Livres Sterling);
6. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
7. Modification des statuts de la Société suivant les résolutions ci-avant; et
8. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire qui aurait du lui être envoyée avant la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et sont donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner attentivement.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé du rachat par la Société de sa propre Action Préférentielle de catégorie B (l'"Action"), à Bond Capital Partners I Limited (le "Rachat de l'Action").

Le Rachat de l'Action est effectué à un prix total de rachat d'un montant de 10 EUR (dix Euros) plus l'équivalent en Euros de 1.500.000 GBP (un million cinq cent mille Livres Sterling conformément au taux de change EUR/GBP disponible au 20 janvier 2009 (le "Prix de Rachat"), calculé conformément à l'article dix des statuts de la Société et correspondant à la valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) de l'Action Préférentielle de catégorie B et une prime d'émission spéciale liée à l'Action Préférentielle de catégorie B d'un montant de 1.500.000 GBP (un million cinq cent mille Livres Sterling).

Il est noté que les comptes de la Société tels que préparés et approuvés par le conseil d'administration reflétant la situation comptable de la Société au 20 janvier 2009, montrent l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat de l'Action conformément à l'article 72.1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Il est noté que le Prix de Rachat sera payé conformément à la décision du conseil d'administration de la Société.

*Troisième résolution:*

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article dix des statuts de la Société, d'annuler l'Action avec effet immédiat, suivant le Rachat de l'Action par la Société tel que décrit ci-dessus.

Il est noté que le Rachat de l'Action éteindra tous les droits du détenteur de l'Action Préférentielle de catégorie B à l'égard de la Société (tel que le droit à la prime d'émission) et que ces droits seront éteints automatiquement par paiement du Prix de Rachat.

En conséquence de l'annulation de l'Action précitée, le capital social de la Société sera diminué d'un montant de 10 EUR (dix Euros), et s'élèvera à 32.040 EUR (trente-deux mille quarante Euros).

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de 32.040 EUR (trente-deux mille quarante Euros) à 32.050 EUR (trente-deux mille cinquante Euros) par l'émission d'1 (une) action préférentielle rachetable de catégorie C d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) (l'"Action Préférentielle C"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 3.330.990,98 GBP affectée au compte de prime d'émission correspondant à l'Action Préférentielle C (la "Prime d'Emission C").

La totalité est entièrement libérée par apport de l'Apporteur d'une reconnaissance de dette d'un montant de 3.331.000 (trois millions trois cent trente-et-un mille Livres Sterling) (la "Reconnaissance de Dette").

Il est noté que l'Action Préférentielle C est et demeure liée à la Reconnaissance de Dette (l'"Actif Apporté de Catégorie C").

Il est noté que, conformément à l'article 10 des statuts coordonnés de la Société, l'Action Préférentielle C sera rachetée par la Société au plus tard 10 (dix) ans suivant la date du présent acte ou, au plus tôt le jour du remboursement intégral de l'Actif Apporté de Catégorie C.

Il est ensuite décidé que la Société ne peut pas racheter l'Action Préférentielle C si l'Actif Apporté de Catégorie C n'est pas intégralement remboursé à moins que les détenteurs de l'Actif Apporté de Catégorie C consentent à ce que l'Action Préférentielle C soit remboursée en nature par le biais du transfert de l'Actif Apporté de Catégorie C à l'actionnaire.

*Cinquième résolution:*

Il est décidé d'approuver la souscription et la libération de l'Actif Apporté de Catégorie C mentionnée ci-dessus au moyen de l'apport en nature de la Reconnaissance de Dette à la Société.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement - Description de l'apport*

Intervient ensuite aux présentes la société pré-désignée, Bond Capital Partners I Limited, représentée comme mentionnée ci-dessus, qui déclare souscrire à l'Action Préférentielle C et la libérer par apport de la Reconnaissance de Dette décrite ci-dessus, moyennant le paiement de la Prime d'Emission C, pour un montant total de 3.330.990 GBP (trois millions trois cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix Livres Sterling) affectée au compte de prime d'émission correspondant à l'Action Préférentielle C.

Les Actions Préférentielles ainsi que la Prime d'Emission ont été libérées intégralement au moyen de l'apport de la Reconnaissance de Dette.

*Évaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est de 3.692.713,29 EUR (3.331.000 GBP) conformément au taux de change GBP/EUR disponible sur [www.oanda.com](http://www.oanda.com) à la date du 20 janvier 2009. L'apport a été examiné par Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., réviseur d'entreprises, aux termes d'un rapport du 20 janvier 2009, qui restera annexé au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

*"Conclusion*

Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of a total amount of EUR 3,692,713.29 (GBP 3,331,000) is not at least equal to the number and the nominal of the Class C MRPS with a nominal amount of EUR 10 (GBP 9.02) to be issued together with a Class C share premium of EUR 3,692,703.29 (GBP 3,330,990.98)."

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Sixième résolution:*

En conséquence des résolutions et déclarations qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

Bond Capital Partners I Limited: 3.200 (trois mille deux cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, 4 (quatre) Actions Préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune et 1 (une) Action Préférentielle C d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros).

Le notaire acte que les 3.200 (trois mille deux cent) actions ordinaires, et les 5 (cinq) Actions Préférentielles, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que la réunion peut valablement décider la résolution à prendre ci-dessous.

*Septième résolution:*

En conséquence des résolutions et déclarations, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article sept des statuts la Société (les "Statuts") pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à 32.050,- EUR (trente-deux mille cinquante Euros), représenté par (i) 3.200 (trois mille deux cents) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), (ii) 4 (quatre) actions préférentielles rachetables de catégorie A (les "Actions Préférentielles A") et (iii) 1 (une) action préférentielle rachetable de catégorie C (l'"Action Préférentielle C" et, ensemble avec les Actions Préférentielles A, les "Actions Préférentielles") (les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires sont conjointement référencées comme les "Actions"), toutes enregistrées avec une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, souscrites et entièrement payées."

Il est également décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article vingt des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** Par la suite, chaque détenteur d'Action Préférentielle quelle que soit sa catégorie, a droit à un second dividende préférentiel et cumulatif (le "Second Dividende Préférentiel") égal à une part d'un montant égal à (i) tout revenu reçu et/ou cumulé par la Société (net de toute taxe retenue) en relation avec les Actifs Apportés Correspondants; moins (ii) tous les coûts et dépenses enregistrés pendant l'exercice social correspondant de la Société selon le GAAP luxembourgeois (a) multiplié par la valeur comptable de l'Actif Apporté Correspondant (b) divisé par la valeur comptable de tous les Actifs Apportés Correspondants, moins (iii) le Premier Dividende Préférentiel tel que calculé pour la même période selon le paragraphe ci-dessus attribuable au dit détenteur de cette catégorie d'Action Préférentielle; moins (iv) 0,250% de l'Actif Apporté Correspondant, qui s'accumulera de quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ 3.800.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2752. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032469/211/295.

(090036850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**Sharpwell Technology, OEM S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 100.261.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 30 décembre 2008*

L'an deux mille huit, le trente décembre, à onze heures, les actionnaires de la société SHARPWELL TECHNOLOGY, OEM SA. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social de la Fiduciaire Cabexco S.à.r.l., à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l., elle-même anciennement Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à.r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l..

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009030431/9323/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Bulla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.494.

In the year two thousand and nine on the thirtieth day of January

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared,

Lucien Holdings S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function Maître Martine Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg. Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Bulla S.à.r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on 17<sup>th</sup> December, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 132 of 10<sup>th</sup> February, 2003 and as amended for the last time on 2<sup>nd</sup> July, 2008 published in the Mémorial number 2092 on 28 August 2008.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by ten thousand Euro (€ 10,000) in order to increase the actual capital from one hundred and ninety thousand Euro (€ 190,000) to two hundred thousand Euro (€ 200,000) by the creation and issue of two hundred (200) A Shares and two hundred (200) B Shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The four hundred (400) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à.r.l. so that the amount of ten thousand Euro (€ 10,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at two hundred thousand Euro (€ 200,000), divided into four thousand (4,000) A Shares (the "A Shares") and four thousand (4,000) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'An deux mille neuf le trentième jour de janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg

A comparu

Lucien Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, maître en droit, résidant à Luxembourg.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée Bulla S.à.r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 10 février 2003, numéro 132. Les statuts ont été modifiés par acte notarié pour la dernière fois en date du 2 juillet 2008 publié dans le Mémorial numéro 2092 en date du 28 août 2008.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par dix mille euros (€ 10.000) de façon à augmenter le capital actuel de cent quatre-vingt-dix mille euros (€ 190.000) à deux cent mille euros (€ 200.000) par la création et l'émission de deux cents (200) Parts Sociales A et deux cents (200) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les quatre cents (400) nouvelles parts sociales sont souscrits et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à r.l de manière à ce que le montant de dix mille euros (€ 10.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital précédente, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (€ 200.000) représenté par quatre mille (4.000) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A") et quatre mille (4.000) Parts Sociales B (les "Parts Sociales B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2009. Relation: LAC/2009/4352. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032464/211/78.

(090036785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**RA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.106.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the sixteenth of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law Rockpoint Apollo Properties S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B136938, here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law RA Holding S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number 137106, has been incor-

porated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on January 30, 2008, published in Mémorial C number 898 of April 11, 2008.

II.- That the capital of the company RA Holding S.à r.l., pre-named, presently amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, fully paid-up.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company RA Holding S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company RA Holding S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company RA Holding S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately eight hundred Euro.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le seize février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Rockpoint Apollo Properties S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B136938,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois RA Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B137106, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 898 du 11 avril 2008.

II.- Que le capital social de la société RA Holding S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société RA Holding S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société RA Holding S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société RA Holding S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2009. Relation GRE/2009/703. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 3 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031832/231/95.

(090035579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

### **EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

L'an deux mil neuf, le onze février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EFG Bank (Luxembourg) S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253, du 3 février 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 901 du 11 avril 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Huguette ESPEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Christiane WATGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Carole CONRARDY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000) au montant de VINGT QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 24.000.000.) par l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles actions de CENT EURO (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

2. Souscription de cette augmentation de capital par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4. Nomination de 4 nouveaux administrateurs.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000) au montant de VINGT QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 24.000.000) par l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par le seul actionnaire actuel de la société, EFG Investment (Luxembourg) S.A.

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

EFG Investment (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi, R.C.S. Luxembourg B 104.454,

représentée par Madame Hélène DUPUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 3 février 2009,

laquelle déclare souscrire à toutes les quarante mille (40.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par versement en espèces d'un montant de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000).

Le montant total de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve des versements en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à VINGT QUATRE MILLIONS D'EUROS (24.000.000.-EUR) représenté par deux cent quarante mille (240.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Ludovic Jacques CHECHIN-LAURANS, directeur de banque, né à Le Mans (F) le 8 mars 1973, demeurant à L-6132 Junglinster, 8 rue des Jardins, qui est également confirmé dans sa fonction d'administrateur délégué.

- Monsieur François-Régis Marie Pierre Laurent MONTAZEL, directeur de banque, né à Le Mans (F) le 20 janvier 1971, demeurant à L-1145 Luxembourg, 14, rue des Aubépines, qui est également confirmé dans sa fonction d'administrateur délégué.

- Monsieur Gérard Antoine GRISETI, directeur de banque, né à Marseille (F) le 25 mai 1958, demeurant à F-06190 Roquebrune Cap Martin, 120, Avenue de la Côte d'Azur.

- Monsieur Miguel Gibernau UMBERT, employé privé, né à Barcelone (E) le 14 mai 1970 demeurant à E-08034 Barcelone, c/Cardenal Vives i Tuto, 62.10.2a.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (3.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand nine, on the eleventh day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "EFG Bank (Luxembourg) S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on January 10, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 253 of February 3, 2006. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 11 February 2008, published in The Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 901 of April 11, 2008.

The Meeting is chaired by Mrs Huguette ESPEN, bank director, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Christiane WATGEN, private employee, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Carole CONRARDY, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutinizer of the Meeting (the Scrutinizer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutinizer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of FOUR MILLION EURO (4.000.000.- EUR) to bring it from its present amount of TWENTY MILLION EURO (20.000.000.- EUR) to TWENTY FOUR MILLION EURO (24.000.000.- EUR) by the issuing of FORTY THOUSAND (40.000) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of this capital increase by the current shareholders proportionally to their respective participation in the share capital.

3. Modification of article 4 of the articles of association accordingly.

4. Appointment of four new Directors.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of FOUR MILLION EURO (4.000.000.- EUR) to bring it from its present amount of TWENTY MILLION EURO (20.000.000.- EUR) to TWENTY FOUR MILLION EURO (24.000.000.- EUR) by the issuing of FORTY THOUSAND (40.000) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the sole actual shareholder EFG Investment (Luxembourg) S.A.

*Subscription - Payment*

Thereupon:

EFG Investment (Luxembourg) SA., with its registered office at L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi, R.C.S. Luxembourg B 104.454,

represented by Mrs Hélène DUPUY, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on February 3, 2009,

declares to subscribe to the FORTY THOUSAND (40.000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of FOUR MILLION EURO (4.000.000.- EUR).

The total amount of FOUR MILLION EURO (4.000.000.- EUR) is at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The subscribed capital of the corporation is fixed at TWENTY FOUR MILLION EURO (24.000.000.- EUR) represented by TWO HUNDRED FORTY THOUSAND (240.000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each."

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to appoint four new Directors:

- Mr Ludovic Jacques CHECIN-LAURANS, bank director, born in Le Mans (F) on 8 March 1973, residing at L-6132 Junglinster, 8, rue des Jardins, who is confirmed in his mandate of managing director.

- Mr François-Régis Marie Pierre Laurent MONTAZEL, bank director, born in Le Mans (F) on 20 January 1971, residing at L-1145 Luxembourg, 14, rue des Aubépines, who is confirmed in his mandate of managing director.

- Mr Gérard Antoine GRISSETI, bank director, born in Marseille (F) on 25 May 1958, demeurant à F-06190 Roquebrune Cap Martin, 120, Avenue de la Côte d'Azur.

- Mr Miguel Gibernau UMBERT, private employee, born in Barcelona (S) on 14 May 1970, residing at S-08034 Barcelona, c/Cardenal Vives i Tuto, 62.10.2a.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately THREE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (3.200.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Signé: H. Espen, Ch. Watgen, C. Conrardy, H. Dupuy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009031802/220/180.

(090035802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

#### **Maii S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.699.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 30 juin 2008 à 16 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PLAISANCE, demeurant professionnellement au 12 Villa Spontine, F-75016 PARIS et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD (United Kingdom), a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 30 juin 2008 à 18 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Philippe PLAISANCE, demeurant professionnellement au 12 Villa Spontine, F-75016 PARIS.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Philippe PLAISANCE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour MAUI S.A.

Signature

Référence de publication: 2009030822/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

### **Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.027.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2008.*

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2008 que:

1. L'assemblée a décidé de renommer aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Jacques Delen, demeurant professionnellement à B - 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijklaan, 184

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout, demeurant professionnellement à B - 4000 Liège, boulevard d'Avroy, 4

Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

2. L'assemblée a décidé de renommer comme réviseur d'entreprises la société Deloitte S.A., ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, rue de Neudorf, 560

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour copie certifiée conforme

Signature

Référence de publication: 2009030623/660/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

### **Viatrix Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.856.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.533.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032245/8541/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01074. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Métal Lux Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 102.151.

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme METAL LUX FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B102151, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1051 du 20 octobre 2004, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 925 du 15 avril 2008,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 janvier 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme METAL LUX FINANCIERE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois millions trois cent mille euros (EUR 3.300.000,-), représenté par trois cent trente mille (330.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à sept millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 7.550.000,-); le conseil d'administration est autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 janvier 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois millions trois cent mille euros (EUR 3.300.000,-) à cinq millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 5.550.000,-), par la création et l'émission de deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions nouvelles par la société de droit des Antilles Néerlandaises IRW Equity Holdings II N.V., ayant son siège social à Curaçao, Fransche Bloemweg 4 (Antilles Néerlandaises).

V.- Que les deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prénommé et libérées intégralement moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible au montant total de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000,-), existant à son profit et à charge de la société anonyme METAL LUX FINANCIERE S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., représentée par Monsieur Marco CLAUDE, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 28 janvier 2009."

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital souscrit de la société est fixé à cinq millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 5.550.000,-) représenté par cinq cent cinquante-cinq mille (555.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: ZIMMER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2009. Relation GRE/2009/773. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031801/231/68.

(090035745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Embrun Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.923.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 janvier 2009 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., de leur poste d'Administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

Monsieur Serge CAMMAERT, Administrateur de Sociétés,

Né à Hamme (Belgique) le 01.05.1970

287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Dominique RANSQUIN, Administrateur de Sociétés,

Né à Namur (Belgique) le 04.09.1951

287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

FIDELIN S.A., Administrateur de Sociétés,

RCS Luxembourg B 46740

287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

qui termineront les mandats des Administrateurs démissionnaires.

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Pierre SCHILL de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

BANQUE DELEN Luxembourg SA.

RCS Luxembourg B 27146

287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale

Extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030627/660/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.100,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.584.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Cameron Toll (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B133584, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 November 2007, published on 13 December 2007 in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2903.

The meeting is opened at 10.30 a.m., with Mr. John Horgan, residing in Ireland, in the chair,

who appoints as secretary Ms. Nathalie Jastrow, maître en droit, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the articles of association of the Company in order to clarify the shareholders' decision process under article 193 of the Law and to fix a date for the annual general meeting of the shareholders of the Company pursuant to article 196 of the Law, by including a new article 19 and a new article 20 which shall read as follows:

" **Art. 19.** In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote in writing, subject to the terms and conditions of the law.

**Art. 20.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such place as may be specified in the notice of the meeting, on the last day in June at 3 p.m. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

2. Amendment of the articles of association of the Company in order to establish a supervision of the Company by statutory auditor(s) pursuant to article 200 of the Law, by including a new section D ("Supervision of the Company") comprising a new article 14 which shall read as follows:

**"D. Supervision of the company**

**Art. 14.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office which shall not exceed 6 years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders without limitation."

3. Appointment of the statutory auditor.

4. Amendment of article 2 on the purpose of the Company so that the Company may validly participate in transactions regarding real estate properties, which shall therefore have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company (including up and cross-stream transactions).

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders of the Company present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That pursuant to the attendance list, all shareholders of the Company are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and thus no convening notices were necessary.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend the articles of association of the Company further to the entry of new investors in its share capital, the Company having now more than 25 shareholders.

Consequently, the general meeting resolves to clarify the shareholders' decision process under article 193 of the Law and to fix a date for the annual general meeting of the shareholders of the Company, by including a new article 19 and a new article 20 in the articles of association of the Company, pursuant to article 196 of the Law, which shall now read as follows:

" **Art. 19.** In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote in writing, subject to the terms and conditions of the law.

**Art. 20 .** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such place as may be specified in the notice of the meeting, on the last day in June at 3 p.m. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

For the first financial year beginning on the date of incorporation of the Company and ending on 31 March 2008, the general meeting decides that the annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg, or at such place as may be specified in the notice of the meeting, on 11 September 2008 at 3 p.m.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend the articles of association of the Company in order to establish a supervision of the Company by statutory auditor(s) pursuant to article 200 of the Law, by including a new section D ("Supervision of the Company") comprising a new article 14, which shall read as follows:

**"D. Supervision of the company**

**Art. 14.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office which shall not exceed 6 years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders without limitation."

The general meeting resolves to appoint FIN-CONTROLE S.A., with registered office at Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 42230 as statutory auditor of the Company, until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts of the Company as of 31 March 2013.

For avoidance of doubt and given that during the accounting period starting on the date of incorporation of the Company on 9 November 2007 and ending on 31 March 2008 the number of shareholders of the Company exceeded 25 shareholders, the first accounting period of the Company for the review of the auditor shall end on 31 March 2008.

*Third resolution*

The general meeting further resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company pertaining to the Company's purpose, so that the Company may validly participate in transactions regarding real estate properties, which shall therefore have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management and/ or lease of real estate properties as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company (including up and cross-stream transactions).

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de Cameron Toll, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133584, (la "Société"), et constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 9 novembre 2007, publié le 13 décembre 2007 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2903.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence M. John Horgan, gérant, demeurant à en Irlande, qui désigne comme secrétaire Mlle Nathalie Jastrow, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, et également désignée comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification des statuts de la Société afin de clarifier la procédure décisionnelle des associés selon l'article 193 de la Loi et de fixer une date pour l'assemblée générale annuelle des associés de la Société conformément à l'article 196 de la Loi, en insérant un nouvel article 19 et un nouvel article 20 qui auront la teneur suivante:

" **Art. 19.** En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), au lieu de tenir des assemblées générales des associés, les associés peuvent également se prononcer par écrit, sous réserve des conditions posées par la loi.

**Art. 20.** Dans le cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle est tenue au Luxembourg au siège social de la Société, ou au lieu éventuellement spécifié dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour de juin à 15h00. Si cette date est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle est alors tenue le jour ouvrable suivant."

2. Modification des statuts de la Société afin d'établir une surveillance de la Société par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, en insérant une nouvelle section D ("Surveillance de la Société") comprenant un nouvel article 14 qui aura la teneur suivante:

#### **"D. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Dans le cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, sa gestion est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non associés. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de commissaires aux comptes, procède à leur nomination et fixe leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra excéder 6 années. Un commissaire aux comptes ancien ou actuel peut être nommé de nouveau par l'assemblée générale des associés sans aucune limitation."

3. Nomination des commissaires aux comptes.

4. Modification de l'article 2 relatif à l'objet social pour que la Société puisse valablement prendre part aux transactions en relation avec des biens immobiliers, qui aura par conséquent la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, la société a pour objet l'acquisition, l'investissement, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ainsi que toutes activités en relation avec des biens immobiliers, y compris la prise de

participations directe ou indirecte dans des sociétés dont l'objet principal est l'acquisition, l'investissement, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

#### 5. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont énumérés à la liste de présence ci-jointe; cette liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations signées "ne varietur" par les comparants resteront, elles aussi, annexées au présent acte.

III. Que conformément à la liste de présence, tous les associés sont présents ou représentés, et tous les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, d'où il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

L'assemblée générale ("Assemblée Générale") prend alors les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la Société à la suite de l'entrée de nouveaux investisseurs dans le capital social, la Société comptant à présent plus de vingt-cinq (25) associés.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de clarifier la procédure décisionnelle des associés de la Société selon l'article 193 de la Loi et de fixer une date pour l'assemblée générale annuelle des associés de la Société, en insérant un nouvel article 19 et un nouvel article 20 dans les statuts de la Société, conformément à l'article 196 de la Loi, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), au lieu de tenir des assemblées générales des associés, les associés peuvent également se prononcer par écrit, sous réserve des conditions posées par la loi.

**Art. 20.** Dans le cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle est tenue au Luxembourg au siège social de la Société, ou au lieu éventuellement spécifié dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour de juin à 15h00. Si cette date est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle est alors tenue le jour ouvrable suivant."

Pour la première année sociale commençant à la date de constitution de la Société et se terminant le 31 mars 2008, l'Assemblée Générale des associés sera tenue au Luxembourg, ou bien au lieu éventuellement spécifié dans la convocation à l'assemblée, le 11 septembre 2008 à 15h00.

#### *Deuxième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la Société afin d'établir une surveillance de la Société par un ou plusieurs commissaires aux comptes, conformément à l'article 200 de la Loi, en insérant une nouvelle section D ("Surveillance de la Société") comprenant un nouvel article 14 qui aura la teneur suivante:

#### **"D. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Dans le cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, sa gestion est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non associés. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de commissaires aux comptes, procède à leur nomination et fixe leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra excéder 6 années. Un commissaire aux comptes ancien ou actuel peut être nommé de nouveau par l'assemblée générale des associés sans aucune limitation."

L'Assemblée Générale décide de nommer FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 42230, en tant que commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes annuels de la Société à compter du 31 mars 2013.

Afin de lever toute incertitude et étant donné que durant l'exercice social commençant à la date de constitution de la Société, le 9 novembre 2007, et se terminant le 31 mars 2008 le nombre d'associés de la Société ayant excédé 25 associés, la première période comptable de la Société pour l'examen du commissaire aux comptes se terminera le 31 mars 2008.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide en outre de modifier l'article 2 des statuts de la Société portant sur l'objet social, pour que la Société puisse valablement prendre part aux transactions en relation avec des biens immobiliers, qui aura par conséquent la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, la société a pour objet l'acquisition, l'investissement, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ainsi que toutes activités en relation avec des biens immobiliers, y compris la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés dont l'objet principal est l'acquisition, l'investissement, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Signé: J. HORGAN, N. JASTROW, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3214. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009032463/211/243.

(090036807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

---

### **Nemus International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.969.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 27 février 2009:*

1. la démission de l'administrateur Solon Director Limited, avec adresse à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, a été acceptée avec effet du 28 février 2009;

2. la démission de l'administrateur Solon (Management) Limited, avec adresse à 9, Columbus Centre, Pélican Drive, Road Town, Torola, Iles vierges britanniques, a été acceptée avec effet du 28 février 2009;

3. la nomination de l'administrateur Kathryn Bergkoetter, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 1 March 2009 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009;

4. la nomination de l'administrateur Noel McCormack, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 1 March 2009 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009030937/631/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

---

**Arden Delice Immo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 102.561.

La société "BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA" ayant son siège social à 21, rue du Fossé L-9522 Wiltz, fait savoir qu'elle s'est démise avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Wiltz, le 17 février 2009.

BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA

Signatures

Référence de publication: 2009030917/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2009, réf. DSO-DB00201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**Arden Delice Immo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 102.561.

La société "INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA" ayant son siège social à 21, rue du Fossé L-9522 Wiltz, fait savoir qu'elle s'est démise avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

WILTZ, le 17 février 2009.

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA

Signatures

Référence de publication: 2009030918/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2009, réf. DSO-DB00205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090034856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**White Fleet, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.381.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2009, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalandplatz, CH-8045 Zurich

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009030817/736/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.